

Les Communes : Hier et aujourd'hui

La presse et la politique dans les années 1850

De tous les incidents notoires de l'histoire parlementaire du Canada, tant antérieurs que postérieurs à la Confédération, très peu suscitent autant d'intérêt que les récits relatant les querelles ouvertes opposant journalistes et hommes politiques. L'une de ces anecdotes, qui date d'avant la Confédération – l'affaire Ure, comme on l'a appelée à l'époque – en est un exemple tellement éloquent qu'il vaut la peine de la raconter, ne serait-ce que pour donner une idée de ce qui peut se produire lorsque la presse et le Parlement décident d'utiliser toute la panoplie de leurs moyens respectifs pour s'opposer l'un à l'autre.

L'affaire commence le jeudi 18 juillet 1850, à l'occasion d'une séance en soirée de l'Assemblée législative de la Province unie du Canada qui, à l'époque, se réunissait dans les vieux édifices du Parlement de la rue Front à Toronto. Le débat est déjà bien engagé et le député de Gaspé, Robert Christie, décide de quitter sa place pour se rendre à la barre de la Chambre à l'autre bout de la salle. Tout en étant toujours techniquement à l'intérieur de l'enceinte, il se tient là et échange des plaisanteries avec des personnes non identifiées assises de l'autre côté de la barre dans la section réservée aux spectateurs.

À l'insu de Christie, un jeune journaliste du *Toronto Globe* se

trouve alors dans la section réservée aux journalistes, juste à côté de celle réservée aux spectateurs, et essaie désespérément de suivre le débat en cours. Le lecteur l'aura deviné, ce journaliste avait pour nom George Ure. Jugeant qu'il avait déjà assez de mal à suivre les délibérations – les journalistes faisaient un compte rendu textuel à l'époque – sans devoir en plus être dérangé par les bruits d'une conversation, Ure fait brusquement signe à Christie de se taire.

Contrarié et décontenancé, le député demande au sergent d'armes de prendre le journaliste sous sa garde. Sans succès. Lorsque le journaliste quitte la salle environ une heure plus tard, Christie l'intercepte à la sortie pour lui dire qu'à moins qu'il ne s'excuse personnellement de l'avoir insulté et d'avoir posé à son endroit un geste « impertinent et offensant », la Chambre va être saisie de la question. Ure refuse de manifester le moindre repentir. « Vous parliez », lui fait-il remarquer, « et ricaniez avec deux autres personnes près de vous, si bien que vous m'empêchiez de faire mon travail ; votre place est à l'autre bout de la salle et vous n'y étiez pas, alors que moi j'étais à la mienne ; vous n'aviez absolument pas d'affaire là. » Un autre député, ayant entendu la conversation, s'interpose et essaie sans succès de soutirer quelques mots d'excuses à Ure. Les deux hommes

finissent par se séparer là-dessus sans en être arrivés à régler leur différend.

Apprenant le lendemain matin que Christie ne blaguait pas lorsqu'il le menaçait de saisir la Chambre de la question, Ure revient rapidement à la raison. Bien décidé à éviter de nouveaux remous, il envoie la note suivante au député :

Monsieur,

Il n'est pas dans mes habitudes d'insulter ou de blesser les gens, et si en vous demandant de me laisser faire mon travail, vous estimez que je vous ai offensé de quelque façon, je m'en excuse sincèrement. J'espère que ni vous ni aucun autre député n'aurez à vous plaindre de nouveau d'un manquement de ma part aux règles de politesse et de courtoisie dues à votre rang en tant qu'homme et en tant que sénateur.

Je demeure votre tout dévoué.

Que l'erreur commise (intentionnellement ?) par Ure de faire allusion à Christie comme s'il était sénateur ait attisé ou non la détermination de ce dernier à étaler l'affaire au grand jour, la note n'a pas l'heur d'apaiser la colère du député.

Le lendemain à la première occasion, Christie informe donc la Chambre de l'incident et dépose une plainte officielle. Le malheureux journaliste est alors appelé à la barre de la Chambre. Il s'y présente tout penaud un peu plus tard la même journée. Il se confond alors en excuses et semble regretter

sincèrement son geste. Le président se refuse toutefois à le laisser aller sans lui faire de sévères remontrances qui, comme la suite des événements allait le confirmer, devaient s'avérer un peu trop dures dans les circonstances.

Monsieur Ure,

Vous avez été admis dans cette enceinte à titre de journaliste de la Presse publique – un organisme dont nous n'avons jusqu'à ce jour jamais eu à nous plaindre. Il est donc quelque peu regrettable que vous nous forciez à rompre avec cette tradition. Vous vous targuez d'être, n'en déplaise à la Chambre, un commentateur des travaux du Parlement. Or, si vous êtes le moins compétent pour occuper ce poste, personne n'est mieux placé que vous pour savoir que la Chambre et les députés jouissent de certaines prérogatives et que personne, et encore moins vous, n'a le droit de faire entrave au bon déroulement des travaux parlementaires.

Vous avez porté atteinte à ces prérogatives en vous obstinant à utiliser un langage offensant et malséant pour vous adresser à un député – faisant ainsi fi de son rang et du vôtre. Vous avez eu amplement le temps de vous repentir de votre geste après coup, mais vous n'avez pas jugé bon de le faire, comme en témoigne votre conduite.

Vous vous méprenez complètement sur votre rôle ; vous ne faites pas partie de cette chambre et, contrairement à ce que vous prétendez, vous n'êtes investi d'aucune mission ni d'aucune responsabilité qui puisse vous autoriser à empiéter sur les prérogatives parlementaires ou vous conférer quelque droit que ce

soit à cet égard. Vous avez, de vos propres aveux, reconnu les faits et avez tenté de vous justifier en alléguant qu'on vous empêchait prétendument de faire votre travail. Toutefois, comme vous dites regretter votre geste et, étant peu familier avec la tradition parlementaire, affirmez n'avoir nullement eu l'intention de commettre un impair, la Chambre m'a demandé de faire preuve de clémence à votre endroit et de me contenter de vous adresser ce blâme et de vous signifier qu'à compter de maintenant, elle vous absout de votre faute.

La presse n'a pas mis de temps à réagir à cette diatribe. Les journalistes parlementaires étaient si outrés qu'ils ont immédiatement quitté la tribune de la presse, en guise de protestation, et ont à leur tour rédigé un « blâme » à l'endroit de la Chambre en y apposant chacun leur signature et en reproduisant le texte dans plusieurs quotidiens :

Que la Chambre considère comme une atteinte aux privilèges parlementaires le fait, pour des journalistes, de demander poliment à un député de garder le silence à l'extérieur de la barre de la Chambre, témoigne d'un tel mépris à l'endroit du travail des journalistes et fait si directement entrave à leurs responsabilités envers le public, que les signataires de cette lettre estiment qu'il est de leur devoir de protester contre cette décision en se retirant de la Chambre.

S. Thompson (Globe),
Hugh Scobie (British Colonist),
James Lesslie (Examiner),
Charles Donlevy (Mirror),
W. Kingston & Co. (North American),
Charles Lindsay (Examiner),

Peter Brown (Globe),
Edward Goff Penny (Montreal Herald),
Robert R. Smiley (Hamilton Spectator),
John Lowe (Montreal Gazette),
Thos. B. Dewalden (British Colonist de Toronto),
John Popham (Toronto Patriot),
F. Ward, J. Gordon Brown et M. Moore (Toronto Globe).

Fidèles à leur parole, les journalistes ont cessé d'assister aux délibérations et, à compter de ce jour jusqu'à la fin de la session, il n'y a pratiquement eu aucun compte rendu des travaux parlementaires. Puis, la poussière est retombée et lorsque les travaux ont repris l'année suivante, on aurait dit que rien ne s'était passé. Les deux parties semblaient avoir payé un assez lourd tribut pour leur emportement.

Bien sûr, si nous avions été en 1989 plutôt qu'en 1850, l'affaire George Ure ne se serait jamais produite. Malgré tout, le fait justement qu'elle se soit produite explique en partie pourquoi, de nos jours, la presse et le Parlement se témoignent l'un l'autre un respect prudent. Les journalistes et les hommes politiques sont conscients qu'ils ne sont pas en relation d'opposition mais plutôt de symbiose, et qu'ils n'ont rien à gagner à croiser le fer pour des futilités.

Marc Bosc
Greffier à la procédure
Direction des comités
Chambre des communes